

Impôts à payer en France

EN FRANCE VOUS AVEZ CHAQUE ANNEE :

1/ **Une taxe foncière** variable selon les communes de 0,5 % à 1 % du prix de construction du bien.

2/ **Une taxe sur les téléviseurs** de la maison : 116 € pour financer les chaînes de télévision publique.

3/ **Une taxe d'habitation et une taxe d'enlèvement des ordures ménagères** variables selon les communes de 0,5 % à 1 % du prix de la construction.

4/ **Un impôt sur la fortune « ISF »** proportionnel au prix de l'immeuble moins les emprunts servant à son financement.

De 770.000 € à 1.240.000 € = 0,55 %

De 1.240.000 € à 2.450.000 € = 0,75 %

De 2.450.000 € à 3.850.000 € = 1,00 %

De 3.850.000 € à 7.360.000 € = 1,30 %

De 7.360.000 € à 16.020.000 € = 1,65 %

Au delà de 16.020.000 € = 1,80 %

5/ **Un impôt sur le revenu** qui a pour base trois fois la valeur locative du bien si vous résidez dans un pays qui n'a **pas conclu avec la France un accord de non double imposition** :

De 5.515 € à 11.000 € = 5,5 %

De 11.000 € à 24.432 € = 14 %

De 24.433 € à 65.500 € = 30 %

Et + de 65.500 € = 40 %

6/ Un impôt sur le revenu en cas de location de votre maison.

7/ Un impôt sur le bénéfice de société : 15% jusqu'à 38 120 € et 33% au delà.

8/ La TVA : 5,5% sur les loyers d'habitation sinon 19,6%.

LORS DE LA REVENTE DU BIEN

9/ **Un impôt sur la plus-value** dégressif de 10% chaque année à compter de la 5ème année de détention du bien (Dans le cas d'une résidence secondaire). Exonération totale au bout de 15 ans.

Cet impôt sur la plus value est de :

18 % pour les résidents de la CEE

29 % pour les français

33,33 % pour les pays hors CEE

LORS DE L'ACQUISITION DU BIEN : UNE T.V.A.

10/ **Une taxe sur la valeur ajoutée dite T.V.A.** à 5,5 % sur les réparations et 19,6 % sur les agrandissements de votre résidence.

EN CAS DE DECES : DES DROITS DE SUCCESSION

11/ **Un impôt sur les successions** qui devra être payé par vos enfants. Il est progressif en fonction de la part revenant à chaque enfant :

20 % jusqu'à 520.000 €

30 % de 520.001 € à 850.000 €

35 % de 850.001 € à 1.700.000 €

40 % au-delà de 1.700.000 €.